

taires destinés aux enfants, il serait opportun de faire comparaître les représentants des compagnies qui ont lancé sur le marché canadien la drogue connue sous le sigle L.S.D., surtout de la maison Sandoz, afin de tirer au clair les plaintes déposées par certains psychiatres, notamment en ce qui concerne les recherches sur l'alcoolisme et la schizophrénie. Je pense par conséquent que nous devrions faire entendre un représentant de la maison Sandoz.

M. BALDWIN: Monsieur le président, permettez-moi de vous faire remarquer au sujet de la question soulevée par le D^r Harley que, dans la Loi, la définition du terme «drogue» lui-même s'applique aussi bien aux drogues administrées aux animaux qu'à celles qui sont administrées aux être humains.

M. HARLEY: Je me demandais simplement si les drogues utilisées pour attendrir la viande et faire engraisser le bétail, les hormones par exemple, tombent sous le coup de la loi.

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Monsieur le président, je crois que toutes ces drogues sont visées par la loi.

M. HARLEY: Quelles heures de séances le président entend-il fixer?

Le PRÉSIDENT: Je prévois que la session sera longue. J'avais prévu que nous pourrions siéger les mardis et jeudis à 9 h. 30 du matin jusque vers midi ou midi et demi. Nous avons cru en outre que lorsque le comité voudrait finir d'interroger un témoin, nous siégerions après l'ordre du jour jusque vers 5 h. 30, et que nous nous mettrions à l'œuvre les mercredis matins à partir de 9 h. 30 jusqu'à 10 h. 30 pour permettre à un témoin de la veille de terminer sa déposition. Il me semble également que nous devrions aborder d'abord la partie qui concerne les drogues, en finir, puis passer à la deuxième partie qui concerne la contamination des aliments et les insecticides.

M. HARLEY: Si je comprends bien il n'y aurait pas d'objection à ce qu'un témoin soit interrogé au sujet de la seconde partie même s'il était convoqué pour témoigner en rapport avec la première partie.

Le PRÉSIDENT: Je n'y vois pas d'objection pourvu qu'on ne s'écarte pas du sujet et qu'on ne s'engage pas dans une discussion interminable qui ferait perdre le fil de la discussion. A mon avis je ne prévois pas de difficultés à ce sujet.

M. BALDWIN: Je crois que la plupart des témoins vont le faire mais nous pourrions leur proposer de préparer un mémoire et de nous le soumettre afin que nous puissions suivre leur déposition point par point. Je crois que c'est une pratique très utile. Il faudrait, naturellement, leur dire qu'ils auront la faculté de s'étendre sur les points contenus dans leur mémoire.

M. FAIRWEATHER: Je trouve que c'est une bonne idée pourvu que nous ne permettions pas aux témoins de lire de longs mémoires. Nous savons tous lire, du moins je le pense.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'en pratique les personnes qui représentent les associations commerciales et professionnelles comparaitront devant le comité armées de mémoires, mais que les biologistes, les chimistes, les pharmacologistes et les techniciens des universités et des laboratoires n'en feront peut-être pas. On leur demandera naturellement d'exposer leurs vues sur certaines questions. Je me propose cependant d'écrire aux diverses compagnies et aux hommes de science pour leur dire qu'ils feraient mieux de soumettre des mémoires avant de comparaître devant le Comité,

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Monsieur le président, un de mes collègues est directeur médical de la *S.K. and F.* et m'a proposé un film sur l'enquête Ke-fauver qui s'est poursuivie aux États-Unis sur les médicaments. Cette bande dure environ une demi-heure. Il m'a proposé de nous prêter le film au cas où le comité serait intéressé à le voir.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que le Comité pense de cette idée?